



**Ponts-bascales à équilibre automatique BARRAIL
modèles PBF1 et PBF2, PF3100, PF3300 et PF3700
Classe III**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 (art 10), modifié par les décrets n° 93-973 du 27 juillet 1993 et n° 96-442 du 22 mai 1996, réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement non automatique

FABRICANT :

BARRAIL S.A. Route de Bordeaux 47200 MARMANDE (France)

OBJET :

La présente décision complète les décisions suivantes :

Ponts-bascales modèles	Décisions d'approbation de modèle	Revue de métrologie
PBF1 et PBF2	n° 89.1.11.626.2.3 du 15 mars 1989	mars 1989 page 323
PF3700	n° 89.1.32.626.1.3 du 3 juillet 1989	juillet 1989 page 859
PF3100	n° 89.1.73.626.1.3 du 8 décembre 1989	décembre 1989 page 1498
PF3300	n° 89.1.74.626.1.3 du 8 décembre 1989	décembre 1989 page 1502

CARACTERISTIQUES :

Les ponts-bascales BARRAIL faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées dans les conditions suivantes :

- Les ponts-bascules modèles PBF1 et PBF2 peuvent comporter :

- un dispositif récepteur de charge dont la longueur maximale est de 20 mètres.
- un des dispositifs mesureurs de charge ou un dispositif indicateur suivants :
 - * Philips modèle PR 1612 faisant l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 90.1.11.636.1.3 du 8 juin 1990 (1),
 - * Philips modèle PR 1613 faisant l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 92.00.642.024.1 du 29 avril 1992 (2),
 - * dispositif indicateur Philips modèle PR1613/03 faisant l'objet du rapport d'essai n° 1.13-93.186 du 23 février 1994 (3).
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par des capteurs à jauges de contrainte identiques de l'un des modèles suivants :
 - * Philips type PR 6222 faisant l'objet d'une autorisation de mise sur fiche n° 93.00.644.015.4 du 30 décembre 1993,
 - * Philips type PR 6201 faisant l'objet d'une autorisation de mise sur fiche n° 93.00.644.014.4 du 30 décembre 1993.

- Les ponts-bascules modèle PF3700 peuvent comporter :

- un dispositif récepteur de charge dont la longueur maximale est de 18 mètres.
- un des dispositifs mesureurs de charge ou un dispositif indicateur suivants :
 - * Philips modèle PR 1613 faisant l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 92.00.642.024.1 du 29 avril 1992 ,
 - * dispositif indicateur Philips modèle PR1613/03 faisant l'objet du rapport d'essai n° 1.13-93.186 du 23 février 1994.
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par des capteurs à jauges de contrainte identiques du modèle suivant :
 - * Philips type PR 6201 faisant l'objet d'une autorisation de mise sur fiche n° 93.00.644.014.4 du 30 décembre 1993.

- Les ponts-bascules modèle PF3100 peuvent :

- se présenter avec les caractéristiques métrologiques suivantes :
 - * portée maximale : $\text{Max} \leq 100 \text{ t}$.
 - * échelon : $e \geq 20 \text{ kg}$.
 - * nombre maximal d'échelons : 3000.

- comporter un des dispositifs mesureurs de charge ou un dispositif indicateur suivants :
 - * Philips modèle PR 1612 faisant l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 90.1.11.636.1.3 du 8 juin 1990 ,
 - * Philips modèle PR 1613 faisant l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 92.00.642.024.1 du 29 avril 1992 ,
 - * dispositif indicateur Philips modèle PR1613/03 faisant l'objet du rapport d'essai n° 1.13-93.186 du 23 février 1994.
- être équipé d'un dispositif récepteur de charge comportant des rails afin de constituer un pont-basculé mixte dénommé rail-route

- Les ponts-basculés modèle PF3300 peuvent être équipés :

- d'un des dispositifs mesureurs de charge ou d'un dispositif indicateur suivants :
 - * Philips modèle PR 1612 faisant l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 90.1.11.636.1.3 du 8 juin 1990 ,
 - * Philips modèle PR 1613 faisant l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 92.00.642.024.1 du 29 avril 1992 ,
 - * dispositif indicateur Philips modèle PR1613/03 faisant l'objet du rapport d'essai n° 1.13-93.186 du 23 février 1994.

Les autres caractéristiques fixées par les décisions précitées sont inchangées.

SCELLEMENT :

Les dispositifs de scellement sont inchangés ou décrits dans les décisions d'approbation des dispositifs mesureurs de charge ou sur les schémas annexés au rapport d'essai du dispositif indicateur Philips modèle PR 1613/03.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les instruments concernés par la présente décision conservent respectivement leur numéro de décision d'approbation.

Le numéro et la date de la présente décision seront reportés dans le carnet métrologique des instruments concernés.

En outre, pour les ponts-basculés modèles PF3700, PF3100, PF3300, le carnet métrologique devra aussi porter la référence de la décision n° 96.00.626.005.1 du 30 septembre 1996 (4) étendant à la société BARRAIL le bénéfice des approbations antérieurement accordées à la société Philips.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge et du dispositif mesureur de charge utilisé doit être apportée par le fabricant lors de la vérification primitive.

Lorsque le dispositif indicateur Philips modèle PR1613/03 est utilisé comme module d'un instrument complet, le rapport d'essai complet de ce module devra être présenté lors de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 02-151, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
Par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

- (1) Revue de Métrologie - Juin 1990 Page 774.
- (2) Revue de Métrologie - avril 1992 Page 567.
- (3) Rapport d'essai du PTB comportant 10 pages.
- (4) Revue de Métrologie - janvier 1997 Page 515.